L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 16 JUILLET 1892.

OFFICIEL.

Assemblée Générale
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1892.

No 34] LOI

Pour allouer la somme de Trente mille dollars et ce qui en sera nécessaire pour venir en aide aux personnes que l'inondation a laissées dans le dénûment.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de trente mille dollars ou ce qu'il en sera besoin, est allouée, à prendre des reliquats non dépensés au crédit du fonds général des années antérieures à l'année 1892, pour être immédiatement disposé en faveur des victimes du désastre de l'inondation dans les diverses paroisses submergées de cet Etat. Ce montant, ou ce qu'il en faudra, sera dépensé par le Gouverneur de telle façon et avec tels soins qui empêcheront l'imposition et qui assureront l'accomplissement des fins de cette loi.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 35] LOI

Pour créer un Fonds, "Emergency Fund", étant, à cet effet, une allocation, et pourvoyant à son déboursement.

Section 1ère.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de trente mille dollars est, par les présentes, allouée, à prendre du fonds général de l'année mil huit cent quatre-vingt-onze dont il n'aura pas été disposé, somme qui constituera un fonds sous l'appellation de "High Water Emergency Fund."

Sec. 2.—Il est en outre décrété, etc., Que le Gouverneur est autorisé à disposer de ce fonds ou de telle partie qui en sera nécessaire, selon son jugement, pour la protection et la réparation des levées rompues ou mises en danger par les hautes eaux en l'année mil-huit-cent-quatre-vingt-douze.

Sec. 3.—Il est en outre décrété, etc., Que l'Auditeur des Comptes publics est autorisé à tirer des mandats sur le Trésorier d'Etat pour telles sommes que fixera le Gouverneur et qui seront destinées aux levées qu'il désignera, ainsi qu'à solder les frais déjà encourus pour la protection et la réparation des levées, et la clôture des crevasses.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 36.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 51 de la loi No 20, session de 1882, intitulée : "Loi pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans," etc.; pour pourvoir à la désignation de cinq recorders intérimaires, au lieu de quatre qu'ils sont maintenant.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, avis en ayant été donné publiquement, ainsi que le requiert la Constitution de cet Etat, Que la section 51 de la loi No 20 de la session de 1882 est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant : Le Conseil, en moins d'une semaine après son organisation, élira de vive voix cinq personnes qui, seules, agiront comme recorders *pro tempore*, en cas de maladie, d'absence ou de suspension de l'un quelconque ou de plusieurs des recorders. Ces suppléants recevront pendant la durée de leur service le même traitement que les recorders, à déduire du traitement de ces derniers.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Qu'à la promulgation de cette loi, il sera du devoir du Conseil Municipal d'élire une personne convenable comme recorder *pro tem.* afin de compléter le nombre voulu ; et le mandat de ce dernier prendra fin avec celui de ses collègues élus le 26 avril 1892. La personne ainsi choisie sera résidente du cinquième district municipal de ladite ville de la Nouvelle-Orléans.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 37.] LOI

Allouant pour la représentation de la Louisiane à l'Exposition, " World's Columbian Exposition, " la somme de $18,000 pour l'année commençant le 1er juillet 1892; et $18,000 pour l'année commençant le 1er juillet 1893.

Attendu, Que c'est une question d'éducation d'avantage et d'intérêt pour l'Etat de la Louisiane qu'il fasse figurer son histoire, ses industries, ses produits, son éducation au " World's Columbian Exposition " qui aura lieu à Chicago en l'année susmentionnée;

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les sommes de $18,000 pour l'année commençant le 1er juillet 1892, et $18,000 pour l'année commençant le 1er juillet 1893, sont, par les présentes, allouées et pourront être prises de tout argent du fonds général dans le Trésor non-alloué autrement. Contre des mandats du Gouverneur, ces sommes lui seront versées pour qu'il en dispose entre temps à sa discrétion et par le ministère de personnes de son choix, dans le but de faire figurer au " World's Columbian Exposition " de Chicago, l'histoire, l'éducation, les industries et les produits de la Louisiane. Un rapport relatif à ces dépenses sera soumis par le Gouverneur à l'Assemblée Générale à sa prochaine session.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 1er juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 38]

RÉSOLUTION CONCURRENTE

Pourvoyant à la désignation d'un comité conjoint de la Chambre des Représentants et du Sénat chargé de rédiger et de soumettre des amendements proposés à la Constitution de l'Etat; pourvoyant également aux sessions de ce comité et à ses dépenses.

Il est résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, le Sénat concourant, Qu'un comité de sept, se composant de deux membres du Sénat nommés par le président du Sénat, de trois membres de la Chambre des Représentants, choisis par l'Orateur de la Chambre, et de deux membres désignés par le Gouverneur de l'Etat "at large", est nommé chargé de préparer et de soumettre à l'Assemblée Générale, ainsi qu'il est ici pourvu, des amendements proposés à la Constitution de l'Etat.

Il est, en outre, résolu, etc., Que ledit comité aura le droit de se réunir pendant la session de l'Assemblée Générale, et dans l'intérim, entre l'ajournement de l'Assemblée Générale et sa réunion pour la prochaine session ; et il présentera un rapport aux deux chambres de l'Assemblée Générale le premier jeudi de sa prochaine session régulière, relatif aux amendements de la Constitution qu'il aura préparés.

Il est, en outre, résolu, etc., Que le président du comité chargé d'examiner et de surveiller les dépenses du Sénat est, par les présentes, autorisé à et requis de payer au président du comité ici en question, la somme de cinq cents dollars ($500 00). Le président du comité des dépenses contingentes de la Chambre est, par les présentes, autorisé à et requis de payer audit président du même comité en question la somme de mille piastres ($1,000 00), lesquelles sommes qui doivent être ainsi versées entre les mains des deux membres du Sénat et de la Chambre chargés de les dépenser, proviendront du fonds contingent des deux chambres, et serviront à payer les frais dudit comité conjoint durant ses sessions et pendant l'intérim entre l'ajournement de l'Assemblée Générale et sa prochaine session régulière.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 2 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 39.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 1 de la loi Numéro 109 de l'Assemblée Générale de l'année 1884, approuvée le 10 juillet 1884, intitulée : " Loi pour la protection de la vie et de la propriété aux incendies."

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 1 de la loi de l'Assemblée Générale approuvée le 10 juillet 1884, intitulée : " Loi pour la protection de la vie et de la propriété aux incendies," est amendée et décrétée à nouveau dans le langage qui suit : Que pour la protection des pompiers dans l'exercice de leurs devoirs, le on les propriétaires de tout magasin, entrepôt ou autres bâtisses ayant des volets en fer, seront posé à chaque fenêtre ou au moins, à une fenêtre de chaque étage des dites bâtisses, un appareil approuvé par le Board of Underwriters et du Département d'incendie ainsi que le Conseil Municipal de toute ville incorporée ou juri de police des paroisses, appareil au moyen duquel les fenêtres pourront être ouvertes du dehors en cas d'incendie dans lesdites bâtisses, à dessein d'y donner toute aeobs.

Sec. 2—Il est, en outre, décrété, etc., Que cette loi prendra effet à partir de son adoption.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 2 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsoparéille d'Ayer. Elle donne la colorie de la santé au visage pâle et blême.

M. Charles Guemilette.

L'Europe Artiste nous porte la triste nouvelle de la mort de M. Charles Guenillette, critique fort autorisé, qui depuis bien des années contribuait à la prospérité de ce journal et dont nous lisions toujours avec un vif intérêt les remarquables appréciations sur l'art en général et spécialement sur le théâtre.

Sa plume était bien en effet celle d'un homme de lettres; il avait fond et forme, et homme excellent autant qu'il était écrivain de race, il savait toujours mêler à ses jugements les plus sévères une bienveillance, comme native en lui, sans jamais cependant s'oublier à ces complaisances banales qui étent toute valeur, toute autorité au journaliste, et répétent sur ses articles aux proportions de la réclame.

Membre de la Société des Gens de lettres, il y occupait, par son talent, une place des plus honorables ; il y était respecté pour l'élévation de son caractère et aimé pour l'extrême aménité de sa nature.

C'était un fervent des lettres auxquelles il s'était donné tout entier par une véritable vocation ; l'étude était sa passion dominante ; l'on peut bien dire de lui qui disparaît plein de verdeur encore, qu'il est mort en pleine lutte.

Si, maître encore de ses facultés, il a vu venir la fin, il a dû regretter profondément cette lutte, car les efforts même les plus âpres l'en charmaient, d'ailleurs elle lui avait vain bien des succès et d'autres encore l'attendaient certainement.

M. Léon d'Agenais, l'un de ses collaborateurs et ami en parle ainsi dans le numéro de l'*Europe Artiste* que nous venons de recevoir :

La mort, jamais lasse de faire des victimes dans le monde des arts et des lettres où, depuis quelque temps, elle a fait tant de vides, vient de nous frapper cruellement. M. Charles Guenillette est mort la semaine dernière. Depuis 1883, M. Guenillette collaborait à notre journal et il serait banal de faire ici l'éloge du lettré fin et délicat, du critique toujours juste autant que plein de mansuétude, pour les débutants, qu'il avait à cœur d'encourager dans leurs efforts, de soutenir de ses conseils et de sa grande autorité dans la lutte pour l'art. Tout le monde a lu les chroniques presque hebdomadaires que depuis huit ans il a écrites à cette place; tout le monde possède la réédition de ces chroniques publiées chaque année en forme de recueil sous le titre de *Répertoire de la Comédie-Française*.

La grande famille des lettres n'a perdu qu'un de ses membres, nous pleurons, nous, le guide le plus éclairé, le maître le plus indulgent, l'ami sûr en cœur loyal et fidèle. Je laisse à M. Toudouze, son voisin du Comité de la Société des gens de lettres, le soin de retracer en quelques lignes la silhouette si sympathique de l'écrivain disparu en pleine possession de ses qualités, en pleine maturité de son talent si français, tout d'ailleurs aimable.

MESSIEURS,

C'est certainement PAR des plus sympathiques et des plus aimés de ses membres que la Société des Gens de lettres pleure aujourd'hui sur cette tombe, et le Comité, en me confiant le soin de venir vous dire en quelle haute estime, en quelle tendre affection il tenait Charles Guenillette, qui fut pendant sept ans un de ses collaborateurs les plus assidus, m'a chargé d'une mission d'honneur, dont je sens tout le prix, d'un devoir à la fois cruel et reposant, car s'il est atrocement douloureux de se séparer à jamais d'un ami, il y a cependant quelque mélancolique consolation à pouvoir proclamer devant tous le bien qu'on en pense, la belle vie qu'on lui a connue.

Né à Paris, le 12 octobre 1834, Marie-Charles Guenillette avait en la bonne fortune d'hériter d'un nom autrefois célèbre, d'avoir comme arrière grand-oncle ce Thomas Simon Guenillette, né en 1683, mort en 1766, qui fut un des littérateurs fameux du dix-huitième siècle, avec ses contes, ses pièces de théâtre, ses éditions de Montaigne et de Rabelais. A vingt ans, il procurait du roi, Thomas Simon Guenillette avait eu la passion des lettres en ce qu'elles ont de plus rare ; fonctionnaire de l'Etat, sous-chef, puis receveur-percepteur des finances, Marie-Charles Guenillette, par un véritable et curieux atavisme, à deux cents ans de distance, se prit également du même amour pour les belles-lettres et eut s'y faire un nom des plus honorés.

Nouvelles, articles de critique dramatique, études historiques, beaux-arts, ouvrages sur le théâtre, il aborda tous les genres avec la même ardeur, avec la même enthousiasme, avec la même plume brillante et consciencieuse. Ce sont de remarquables travaux sur le peintre Prud'hon, des volumes sur les auteurs et les actrices du temps passé, des contes charmants qu'il intitula *Crêpe rose* et *Crêpe noir*, *Récits espagnols*, etc., etc. Enfin, une collaboration assidue à l'*Europe artiste*, à la *Gazette des Beaux Arts* et à la *Revue internationale*.

Tier du nom qu'il portait, il avait eu à cœur de nous faire connaître son ancêtre en publiant celles de ses œuvres restées inédites que nous ignorions encore ; puis, après des volumes de toute sorte, d'une amusante fantaisie et d'une érudition intéressante, il écrivait le *Répertoire de la Comédie-Française*, bourré de renseignements; ces données sur les Pièces espagnole et française, ces biographies d'artistes qui font de lui le digne petit-neveu de Thomas Simon Guenillette.

Tous ceux qui ont eu le plaisir de l'approcher, de vivre un peu dans son intimité, pourraient dire l'homme affectueux, obligeant et bon qu'il était, et, pour avoir été deux années de suite, non seulement son camarade, mais son voisin autour de la table où nous nous réunissions chaque lundi au comité de la Société des Gens de lettres, je puis vous affirmer que celui que nous venons de perdre si brusquement et qui nous met aujourd'hui en deuil d'une manière si inattendue était, dans la signification expressive du mot, un homme de cœur, comme il était un esprit enjoyé et délicat.

Tout ce qui était beau, noble, élevé l'attirait; les questions d'Art le passionnaient, surtout le Théâtre, le Théâtre, l'Histoire, et un de ses derniers ouvrages avait été de faire partie de la commission de la statue de Balzac, à la fois à cause de l'illustre romancier auquel elle doit être élevée et du grand sculpteur Rodin qui achève en ce moment de le modeler. Cette passion, cette soif d'Idéal l'arrachaient aussi à ces travaux plus matériels, plus terre à terre, et ce beau lisseur d'esprit le reposait de son travail quotidien.

Il est allé continuer ce rêve au delà, dans les régions bleues, auxquelles il avait toujours aspiré, vers lesquelles il se dirigeait sans cesse, car son livre de début porte ce titre significatif : *Une heure dans le bleu !* C'est peut-être là, en effet, qu'on trouve enfin le véritable idéal, tant cherché ici-bas par les esprits d'élite et les cœurs généreux, et au milieu des larmes que nous apportons à Charles Guenillette en suprême hommage, ce sera la consolation de ceux qui restent de savoir que l'ami regretté, le confrère aimé, se trouve maintenant en possession de la vérité, dans la pleine et reposante lumière du rêve réalisé.

WEST END.

Dans le programme de ce soir sont compris les numéros suivants, dont la vogue est grande et se maintient ici et partout :

Ouvertures des *Diamants de la couronne*, Auber, et de *Guillaume Tell*, Rossini ; Mosaïque de motifs du *Grand Mogol*, Audran ; fantaisie pour flûte et hautbois, Gaiterman, exécutée par MM. Valek et Doucet, deux solos de cornet, exécutés par M. Veasey : *Non z vero*, Tito Mattei ; *Frolics*, polka de concert, Waldteufel ; Fantaisie sur *Sigurd*, Reyer; Fantaisie sur *Hérodiade*, Massenet ; *Mi caporaxes*, mazurka mexicaine, Artur, &.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est le plus facile à appliquer, et est aussi le plus propre parmi les préparations rivales.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1892.—Indications : Pour la Louisiane.— Temps beau, excepté averses dans la partie est ; vents du sud-est.

Température du 15 juillet 1892.
Thermomètre de R. & L. CLAUDEL, Opticiens, No 145 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
Thermo du matin.....	82	25
Midi.....	84	27
3 P. M.....	86	27
6 P. M.....	82	27

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS,
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

John H. Bullion à Mlle Nettie Estella.
Jacob Haberstroh à Mlle Betty Gerstenhof.
Gabriel Madison à Mlle Martha Frazier.

Naissances.

Mme A. E Olivera un garçon.
Mme John A. Blake, un garçon.
Mme Michel Lanata, un garçon.
Mme Thomas Gaines, un garçon.
Mme Franz Mans, un garçon.
Mme Oscar Legendre, un garçon.
Mme John E. Williams, un garçon.
Mme Charles Fahrenbach, une fille.
Mme Carlo Christina, une fille.

Décès.

Mme Henry Wolf, 26 ans, 435 rue Chartres.
Toby Colbert, 13 mois, 29 rue sud Broad.
Louise S. Schaider, 5 mois, 383 1/2 rue Prytanée.
Milly Harris 55 ans, rue Ste-Anne, près Galvez.
Marianne Villa, 66 ans, Bilexi, Miss.
William Thomas, 45 ans, coin des rues Pauline et Bourgogne.
Mme Minnie E Jones, 28 ans, 405 Avenue Tulane.
Louis W. White, 73 ans, 101 rue Union.
Hortense Avril, 79 ans, 121 rue Ursulines.
John Holden, 30 mois, coin des rues Léonidas et Quatrième.
Mme Veuve A. C. Burgess, 80 ans, 129 rue de Chartres.
Alfred Eliott, 27 ans, 966 rue Dryades.
Louise Françoise Laporte, 19 jours, 46 rue Damaise.
Mme Veuve Julien E. Chandler, 32 ans, 54 rue Arabella.
James F. San Salvador, 7 mois, coin des rues Fourcher et Baronne.

Cour de District des Etats-Unis.—John Davidson contre le steamer *Ville de St-Louis*, en 7,500 de dommages.

Cour Civile de District. — W. A. Soll demande l'émancipation.
E. Smith contre la Crescent City R. R. Co., en $2,500 de dommages.

Cour Criminelle. — Section A. Ignace Lanzisero, port d'arme cachée, $5 ou 10 jours.

Section B.

Thos Healey, accusé de complicité de meurtre, bénéficie d'une ordonnance de non lieu.
Geo Lindall, détournement, 1 an.
M. Vincent, voies de fait, 3 mois.
L. Lebarre, voies de fait, $10 ou 30 jours.

Chemin de fer Louisville et Nashville.—Les voyageurs entre la Nlle-Orléans et les villes du littoral du golfe—Bale St-Louis, Pass Christian, Biloxi, etc.—sont informés et nombreux que la compagnie Louisville et Nashville a décidé d'établir un second train d'agrément (accommodation train), le samedi. Ce jour-là le nouveau train partira de la gare de la rue du Canal à 3 h. 05 de l'après midi avec le "club on wheels" et le ramènera. Au retour, le lundi matin, il arrivera au dépôt de la rue du Canal à 7 h. 45 du matin. L'accommodation train régulier partira de la Nlle-Orléans, le samedi seulement à 3 h. 45, et les autres jours à l'heure accoutumée, 3 h. 30. Le " club on wheels " et le chair car arriveront tel avec le train régulier de la côte, à 9 h. 05.

Un regrettable accident.—Le vie est faite de contrastes, et les grandes afflictions suivent souvent de bien près les grandes joyeusetés, comme vient d'en donner une fois de plus la preuve, le malheur qui vient d'éprouver notre estimé confrère M. L. P. Bouby, en la personne de sa fille, Mlle Emma Bouby.

Président de la Société du 14 Juillet, sous les auspices de laquelle vient d'être célébrée la grande fête française, M. Bouby avait obtenu comme tel, un fort joli succès, étant et fêté pendant cette belle journée du 14 qui devait avoir pour lui un si triste lendemain.

Hier, en effet, on le retrouvait accablé de douleur, au chevet de sa fille, blessé mortellement peut-être, d'une balle dans la poitrine.

A 8 heures, il était à table avec sa famille, pour prendre son déjeuner ; seule la jeune fille, qui faisait le service, n'était pas descendue. On l'appelle, elle répond qu'elle ne saurait tarder à descendre, puis quelques instants plus tard, elle dégringole dans la maison et chasse de son lit, qui est au premier étage, où la jeune fille est trouvée étendue sur le parquet, teint de son sang. Elle s'efforce, malgré la gravité de sa blessure, de rassurer ses parents, et tandis qu'on lui donne les premiers soins, on appelle simultanément les étudiants de l'Hôpital et les docteurs d'Aquin et Souchon.

La blessure est déclarée grave. La balle suivant une trajectoire ascendante a pénétré près du sein gauche, et après avoir perforé les poumons, s'est heurté à l'homoplate derrière laquelle elle s'est logée après être un peu descendue. Pour soulager la blessée, les médecins, après l'avoir pansée, la mettent sous l'influence des opiates. C'est tout ce qu'ils peuvent faire pour le moment, la nature de la blessure ne leur permettant pas de se prononcer sur son issue probable.

Tous les symptômes sont cependant favorables, mais il faut qu'un délai de 3 jours s'écoule sans complication grave, pour pouvoir parler de guérison.—Combien ces 3 jours vont paraître à la fois longs et redoutables, aux parents désolés!

La cause de l'accident est assez commune, car tous les jours, grossit la liste des victimes du revolver imprudemment manié. Tout un enfant en est cause.

Un malfaiteur ayant ces temps derniers dévalisé une maison voisine de No 328 de la rue St-Philippe qu'habite M. Bouby, sa fille est pour d'en recevoir aussi la visite, et plusieurs fois croyant entendre du bruit dans la cour, elle fit lever son père, qui, il faut le dire ne vit jamais trace de voleur, un chat, un chien, étant toujours la cause de l'alarme. Finalement, pour la rassurer, il plaça son revolver sur le manteau de la cheminée, et c'est là qu'hier matin en faisant sa chambre elle l'a déplacé pour épousseter les mêmes objets qui se trouvaient alentour.

On sait le reste.

Mais ce qu'on ignore, c'est la façon précise dont l'accident a eu lieu : Parmi ses 4 belles heurtées on la jeune fille a-t-elle vouln l'examiner, on ne sait.

Cet accident est sincèrement regretté par les nombreux amis de M. Bouby, dont la plupart lui ont rendu hier visite pour lui porter l'expression de leur sympathie ; celle de la rédaction de l'*Abeille* lui est toujours dans la pénible épreuve qui le frappe.

Chutes.—Auguste Paytreau âgé de 25 ans, demeurant au coin des rues Chartres et Toulouse travaillait hier matin à 9 h. 45, au restaurant Fabacher quand il est tombé d'une échelle, contre la glace d'une fenêtre, et s'est assez grièvement coupé au bras gauche et sur différentes parties du corps.

M. Fabacher a appelé les étudiants, et la blessé a été transporté à l'hôpital de Charité, dans une voiture d'ambulance.

Vers midi, un ouvrier de 40 ans qui, hier à 2 heures, travaillait à la maison en construction au coin des rues Lopez et Washington, est tombé d'un échafaudage et s'est enfoncé une côte.

Il a été transporté chez lui, No 160 rue Union, dans une voiture d'ambulance.

Arrestation.—Hier soir à 8:15 heures, au pied de la rue Julie, l'agent Trischard arrêtait un nègre du nom de John Morgan, quand ce dernier l'a attaqué et après l'avoir frappé, l'a fait tomber dans le ruisseau. L'agent aidé de plusieurs passants a réussi à mettre le nègre en état d'arrestation.

Il a été transporté dans le wagon de police, au poste du 11ème precinct, où il a été écroué sous une triple accusation de vol, attaque à main armée, et résistance aux agents. Le nègre avait en sa possession un sac d'avoine, dont il n'a pu expliquer la provenance.

Autre vol.—Un inconnu s'est introduit dans dans la grocerie de M. Jos Gathas, encoignure Mandeville et Dauphine, et a volé $1.25 qui se trouvait dans le tiroir du comptoir, et un couteau évalué $1.00.

Au bain.—Hier, à 1 heure 30 de l'après midi, John Graul, un enfant de 11 ans, qui nageait dans le fleuve, au pied de la rue Gaiennié, a été jeté contre un clou du quai par une vague formée par le passage du remorqueur *B. D. Wood*, et a été dangereusement blessé à la hanche gauche.

Après avoir reçu les soins des étudiants, le blessé a été transporté chez ses parents, rue Tchoupitoulas, entre Poeyfarré et Calliope.

Vol.—Les détectives Flotte et Dale ont arrêté hier, un nègre du nom de John Taylor qui est accusé de vol avec effraction, par Mme Mary Crawford, demeurant au No 237 de la rue Julie. Le 18 juin, Taylor s'est introduit chez elle et lui a volé un revolver, une montre en or, une bague en or, un billet de $1 et plusieurs autres objets, le tout évalué $85.

Le voleur a été écroué au poste du 1er precinct.

Accident du travail.—A 4 heures de l'après-midi, Owen Callihan, un garçon de 19 ans qui habite au No 31 de la rue France, travaillait à la Raffinerie Américaine, au coin des rues North Peters et St-Louis, quand il a été pris dans la courroie de la machine centrifuge et a eu les bras déchirés. Le blessé a été transporté à l'hôpital dans une voiture d'ambulance. Ses blessures sont considérées comme très dangereuses et on a peu d'espoir de le sauver.

Montre volée.—M. Copeland qui tient un magasin de seconde main au No 89 de la rue Sud Rampart, a remis au Sergent Conrad, une montre et chaîne en or qui avait été vendue à sa fille, il y a quelques jours, pour une somme de 25 cents. La montre qui a probablement été volée, est à la disposition de son propriétaire.

Blessé.—A 6:30 heures de l'après-midi, James Gervais qui jouait avec un revolver coin Lyon et Levée, s'est blessé au pouce gauche.

Accident.—L. Loeque qui travaille au pied de la rue St Pierre comme terrassier, a été blessé au pied droit par la chute d'une planche.

Tentative de vol.—Jeudi à 4 heures 30 P. M., encoignure Julie et Commune, un nommé W. Morris, habitant rue Dryades. No 167, a été attaqué par Wm Stewart et R Riley qui ont essayé de lui voler trois pantalons qu'il portait en ville.

Attaqué.—Hier soir, à 4 heures, John Avery, un aiguiller du N. E. RR. a attaqué, le revolver à la main, et sans aucune provocation, T. A. Tuisley, contre-maître des entrepôts, après quoi il a pris la fuite et a réussi à échapper à la police.

Le 14 juillet—Nous avions, dans notre compte-rendu de la Fête du 14 juillet, consacré tout un feuillet au concert donné par l'Orphéon Français et à ses brillantes exécutions. Comme toujours, le chant de la *Marseillaise*, du *Triomphe du Peuple* et du 14 *Juillet*, ont enlevé les bravos de la foule qui était assez immense aux Fair Grounds.

Nous lui renouvelons l'expression de nos sincères félicitations ainsi qu'à M. Maumus dont la belle voix a été fort goûtée et très applaudie, dans le solo du 14 juillet.

Menus faits.—L'ex-locataire des fourrières, M. J. C. Kerr, a fait arrêter, pour emprisonnement immédité, M. H. Barh, qui l'avait fait arrêter parce qu'il avait mis son cheval en fourrière.

—Mme Koolsberge, accusée de voies de fait sur la personne de son beau fils, a été envoyée devant la Cour Criminelle.

—Henry Gaston, couleur âgé de 17 ans, a été arrêté rue St-Thomas, No 17, pour port d'arme cachée.

—Hier entre 9 et 10 heures, Lena Aken, une enfant de 6 ans habitant rue St-Pierre No 535 a eu l'œil droit emporté par un chien appartenant à son père qui l'a tué immédiatement. L'enf a été soigné par le Dr Gabert.

Le Bureau de Police.---Le Col. Jules C. Denis.

La population de la Nouvelle-Orléans, sans aucune exception, pouvons-nous affirmer, a applaudi à la double réélection que le Bureau de Police vient de faire à l'unanimité du Col. Jules C. Denis, comme président, et de M. Donnand, comme secrétaire-trésorier.

Impossible de faire de meilleurs choix. Le premier, surtout, est un homme d'une haute capacité, un financier habile, un administrateur sagace. Le caractère chez lui est à la hauteur du talent. Ce n'est pas la première fois qu'il occupe des postes de confiance ; il a été trésorier de ville déjà, et il a déployé, dans ces hautes et délicates fonctions, autant d'intégrité que de prudence et de sagesse. On sait qu'il est actuellement président de la Banque Germania, où il succède à un homme qu'il était difficile de remplacer, M. Camard. C'est de pareils hommes que nous voudrions voir à la tête d'une administration comme celle de la Nouvelle-Orléans. On a déjà songé à lui pour cet emploi d'honneur et de confiance, et nous ne désespérons pas de l'y voir porté un jour par le suffrage de ses concitoyens. Il le mérite autant par la fermeté de son caractère que par sa profonde expérience des affaires publiques. Il a rendu, depuis quatre ans, de grands services à la Police, des membres de laquelle il s'est fait autant aimer qu'estimer, et l'empressement que l'on y a mis à le conserver dans ce poste prouve à quel point il s'y est rendu utile. Il contribuera comme par le passé à y maintenir l'esprit de corps et l'esprit de discipline qu'il a su y développer, avec tant d'habileté.

M. L. P. BOUBY.

Une grande partie de la population de la Nouvelle-Orléans, celle du Deuxième District spécialement, a été péniblement impressionnée, à la nouvelle du terrible accident arrivé, hier matin, à Mlle Emma Bouby, fille de M. L. P. Bouby, éditeur de l'*Orléanais*, et président de la Société du 14 Juillet. Nous n'avons pas à revenir sur les faits, on les trouvera relatés tout au long, dans notre chronique de ce matin.

Mais ce que nous voulons que l'on sache bien, ce que nous tenons à répéter, c'est que, tous, ici, nous avons été profondément affligés du malheur qui frappe notre estimé confrère.

La catastrophe est d'autant plus terrifiante qu'elle lui arrive, au milieu d'un triomphe, quelques heures à peine, après la clôture d'une fête nationale qu'il avait préparée et qui a obtenu par ses soins le succès le plus complet. Nous lui renouvelons, à lui, ainsi qu'à sa famille, l'expression sincère de nos douloureuses sympathies.

Le nez plongé dans un traité d'histoire naturelle, Boscalé lit, à haute voix :

" Le chameau est un animal qui peut travailler huit jours sans boire."

Alors, interrompant sa lecture :

—Et moi, je suis un animal qui peux boire huit jours sans travailler.

DODART.—Décédé le 16 juillet, à 12:45 heures A. M., à l'âge de 48 ans et 9 mois, JOHN B. DODART, natif de cette ville. Les amis et connaissances de la famille, ceux de son grande, R. F. Scarbo, et de ses beaux-frères, James et Albert Legaut et Louis W. Perkins, sont que les membres de l'Association de l'Armée du Tennessee, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu de sa dernière demeure, No 287 rue Ursulines, près Roman, dimanche, le 17 juillet, à 10 heures précises.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.—Banque de France.

Paris, 16 juillet—Le trois pour cent est coté à 96 francs 55 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une augmentation de 16,275,000 francs en or et une diminution de 3,600,000 francs en argent.

Décès par la cholérine.

Paris, 15 juillet—Quatre décès, suites de la cholérine, ont été constatés hier à St-Denis.

A Aubervilliers quatorze décès, causés par la même maladie, ont été rapportés.

Les autorités à Whitehall.

Londres, 15 juillet—Les autorités à Whitehall considèrent la situation à Paris comme grave, par le fait que les bulletins officiels français ont cessé d'être émis depuis trois semaines.

Les nouvelles reçues aussi au sujet du choléra, de l'Europe orientale, sont très inquiétantes.

Élections en Angleterre.

Londres, 15 juillet—A 5 heures 40 minutes cette après midi, le gouvernement avait nommé 300 membres et l'opposition 316.

Londres, 15 juillet — Malgré toute l'opposition faite à Sir Chas. Dilke, il a été élu au Parlement. Sa majorité sera de 2,148 voix.

Parmi les hommes marquants qui, ditton, ont été élus aujourd'hui, on cite Michael Davitt, le chef anti-Parnellite, qui a été nommé dans la Division Nord de Meath ; sa majorité est de 403.

Dans la division nord ouest de Norfolk, M. Joseph Arch, le chef bien connu du mouvement des agriculteurs, qui fut battu en 1886 dans ce district par lord Henry Bittinck, conservateur.

M. Arch est né à Barford, Warwickshire, le 10 novembre 1826. Son père était un ouvrier, et il a travaillé dès son jeune âge dans les champs pour gagner sa vie.

Les détails des élections de Sir Chas Dilke et de Michael Davitt sont :

Gloucestershire—Forest de la division Dean—Sir Charles Dilke, élection libérale ; majorité 2,148. En 1886 la majorité libérale était de 1,407.

Meath—Division Nord—Michael Davitt, chef anti-parnell te, majorité 403. En 1886 le candidat nationaliste n'avait pas d'opposition.

Londres, 15 juillet—Lord Salisbury a convoqué le Cabinet, pour la semaine prochaine, afin de décider si le président ministère doit se présenter au Parlement ou se démettre dès aujourd'hui.

Un fort groupe de son parti le presse de ne pas se démettre, parce qu'une majorité des électeurs anglais a voté contre le Home Rule, mais il est douteux que lord Salisbury prenne une position qui ne pourrait que prolonger la crise.

WASHINGTON.

CONGRÈS.

Sénat.

Washington, 15 juillet—Après l'adoption du Bill des Initiations, motion est faite d'ajourner à lundi, avec le consentement du Comité des allocations qui délibérera avoir toute la journée de samedi, afin de prendre en considération le Bill du déficit, mais cette motion est combattue par M. Washburn, qui demande que cette même journée de samedi soit consacrée par le Sénat au *Anti-Option Bill*.

Cette opposition de M. Washburn a prévalu et la motion d'ajournement au lundi a donc été rejetée. Néanmoins le Bill du déficit aura la priorité.

Le Sénat s'ajourne à demain.

Chambre.

Washington, 15 juillet—Le Bill des allocations civiles a occupé presque toute la journée. On arrivera au vote mardi prochain.

M. Watson, de la Georgie, demande le consentement de la Chambre pour présenter une Résolution requérant le Comité du Travail d'ouvrir une enquête sur les troubles qui viennent d'avoir lieu à Coeur d'Alène et sur le rôle de la police Sullivan dans cette affaire.

M. Pendleton, de Ouest-Virginie, objecte ; conséquemment, la dite Résolution est référée.

M. Holman, de l'Indiana, demande le consentement de la Chambre pour que le débat général sur l'amendement à la World's Fair ait lieu aujourd'hui et demain ; que les discours soient limités à une demi-heure et que le vote soit pris mardi à midi.

Après toute une scène de confusion résultant de nombreuses objections d'entrecouvrant, retirées, reprises, on se rend à la suggestion du membre de l'Indiana.

Immédiatement le fauteuil de l'Orateur est entouré de membres, désireux de s'inscrire sur la liste des orateurs et durant dix minutes le désordre et le tumulte sont tels que toute discussion devient impossible.

L'ordre rétabli, la parole est donnée à M. Dunbarrow, de l'Illinois ; Il dit que l'amendement du Sénat est substantiellement combinable aux clauses du Bill rapporté devant la Chambre par le Comité du World's Fair.

M. McCreary s'oppose à l'allocation et M. Pendleton, de Virginie Ouest appuie celle-ci. Selon lui le Congrès est allé plus loin qu'on ne l'aurait cru, mais puisqu'on s'est engagé dans cette voie, on doit désormais la poursuivre.

M. Taylor, de l'Illinois, maintient que la population de Chicago s'est strictement conformée à chacune des clauses